

> INFORMATION

Situation des cheptels France/bovins



FranceAgriMer



FranceAgriMer

www.franceagrimer.fr



La lutte contre les maladies des animaux est une priorité du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Elle est réalisée grâce à l'intervention des services de l'État par des actions concertées, collectives, systématiques et des moyens financiers, techniques et humains.

Le dispositif sanitaire français est caractérisé par une chaîne de commande directe, une gouvernance partagée avec les différents acteurs de la santé animale et un contrôle de la fourche à la fourchette.

Identification individuelle et traçabilité des bovins français

- > marques auriculaires agréées par l'État
- > FR + N° national 10 chiffres
- > posées par l'éleveur dès la naissance (max. 20 jours)

Les garanties françaises en matière de maladies animales

Brucellose bovine

La France est reconnue par l'Union européenne officiellement indemne depuis 2005.

Tuberculose bovine

La France est reconnue par l'Union européenne officiellement indemne depuis fin 2000.

Leucose bovine enzootique

La France est reconnue par l'Union européenne officiellement indemne depuis 1999.

Fièvre catarrhale ovine (FCO) (France continentale)

La France est reconnue par l'Union européenne officiellement indemne depuis décembre 2012.



Volet sanitaire

Fièvre aphteuse

La France est reconnue par l'Union européenne officiellement indemne sans vaccination depuis le 30 juin 2001.

Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

En abattoir, aucun cas n'a été détecté depuis juin 2010.

La France a obtenue en 2008 le statut à risque maîtrisé de l'OIE.

Maladie de Schmallenberg (SBV)

La maladie de Schmallenberg, maladie émergente due à un virus, n'est pas réglementée au niveau international. Elle est considérée comme une maladie d'élevage. La surveillance de la maladie de Schmallenberg (surveillance clinique des formes congénitales «SBV congénital») définie dans le cadre des travaux de la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale (Plateforme ESA), pilotée par la Direction générale de l'alimentation (DGAL), a été levée le 31 août 2012 pour les bovins. La poursuite de la surveillance est désormais du ressort des professionnels (GDS France). Elle fait l'objet d'une coordination par la plateforme ESA.



Volet sanitaire

Programmes nationaux de surveillance

- **Généralisée**

Tuberculose, brucellose, leucose, IBR, FCO

- **Ciblée**

Tuberculose, ESB, FCO (Corse)

- **Évènementielle**

Brucellose, tuberculose, leucose, fièvre aphteuse, FCO, ESB.



Rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR)

- dispositif de contrôle obligatoire
- réglementation nationale par arrêté ministériel du 27 novembre 2006
- demande de reconnaissance du cahier des charges par l'UE 2011 : Incidence : 0.64 % Prévalence : 8,73 %



Pour en savoir plus
<http://agriculture.gouv.fr>
www.plateforme-esa.fr
www.anses.fr/bulletin-epidemiologique/



Volet économique

Organisation de la filière élevage/viande française

La France dispose du plus important cheptel de vaches de l'Union européenne. Elle est également le seul pays à détenir à la fois un cheptel laitier et un cheptel allaitant de grande taille.

La filière française se caractérise par la production, d'une part, d'animaux mâles maigres (brouards) destinés en majorité à l'exportation et, d'autre part, de bovins finis (jeunes bovins, vaches de réforme laitières et allaitantes). Ces deux activités s'étendent sur des zones géographiques et climatiques différentes réparties sur le territoire français ce qui implique la grande diversité des races françaises.

La majorité des ateliers d'engraissement de jeunes bovins sont de taille moyenne (70 % des ateliers ont moins de 50 places).

La mise en marché est réalisée par des coopératives (pour un tiers), des négociants, des organisations de production non commerciales et les marchés aux bestiaux.

Production

Le cheptel français est composé de 19 millions de têtes de bovins, dont 7,8 millions de vaches laitières (47 %) et allaitantes (53 %). La France est le premier pays européen producteur de viande bovine (dont 65 % issu du cheptel allaitant et 35 % issu du cheptel laitier), devant l'Allemagne et l'Espagne. Environ 40 % des volumes sont réalisés dans le Grand Ouest.



La répartition de la production, en têtes, est de 50 % pour la viande de vache, 30 % pour la viande de jeune bovin et 13 % pour la viande de génisse (origine laitière et allaitante). En 2004, 198 000 exploitations produisaient des gros bovins ; 81 000 d'entre elles faisaient du jeune bovin.

Échanges/exportations

La France exporte environ 1,2 million de gros bovins maigres et gras ; 90 % des animaux exportés sont des gros bovins destinés à l'engraissement. Le marché italien en absorbe 85 % et le marché espagnol 11 %.

Les exportations de bovins vivants (reproducteurs, bovins maigres et destinés à l'abattage), toutes destinations confondues, représentent, chaque année, un montant de l'ordre de 1,2 milliard d'euros (1,240 milliard d'euros en 2010) qui se répartissent ainsi : 79 % pour la vente d'animaux maigres, 16 % pour celle d'animaux de boucherie et 5 % pour celle de reproducteurs. La part des ventes vers les pays tiers, qui dépassait à peine 1 % dans les années 2006 à 2008, a atteint 3 % en 2009 et 7 % en 2010.



Volet économique

👉 France

19,2 millions de têtes : vaches et autres bovins
(données 2009)

👉 Union européenne (27 pays)

88 millions de têtes : vaches et autres bovins
(données 2009)

👉 Monde

988,6 millions de têtes : vaches et autres bovins
(données 2009)

👉 Pour en savoir plus

Les exportations françaises de bovins vivants vers les pays du pourtour méditerranéen, enjeux et concurrence novembre 2011.

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/9623/62501/file/export-bovins-vivants-11-2011.pdf>

Cahiers de FranceAgriMer 2010 : chiffres clés élevage

http://portail-intranet.franceagrimer.fr/PublicationsDocs/bovins_2010_3.pdf

Conception et réalisation : FranceAgriMer, direction de la Communication et de l'information, studio PAO / Impression : atelier d'impression de l'Arborial / Fin de rédaction : juin 2013 / Crédits photos : Pixtal



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex

Tél. : +33 1 73 30 30 00 / **Fax** : +33 1 73 30 30 30

